Bioéthique et lien social

FPF - Commission Église et Société, Mai 2008

De manière générale, la tendance à privilégier une approche exclusivement biologique de l'être humain dans les rapports sociaux nous paraît dangereuse, il serait illusoire de prétendre à une maîtrise de la vie et de la société par les neurosciences et les techniques biologiques : l'être humain ne se réduit pas à son génome.

Quand on parle de procréation assistée, de greffe d'organes, de caractéristiques génétiques, il faudrait se souvenir :

1) qu'un enfant n'est pas d'abord le produit de gamètes, mais un être qui a été nommé et aimé.

2) que donner ses organes n'est pas porter atteinte à l'intégrité de la personne mais aider un autre.

3) que les gènes ne sont pas une prison potentielle pour l'être et le devenir d'une personne :

Tout n'est pas écrit d'avance, l'homme est plus que son corps.

Il y a des mots qui tuent, d'autres qui font vivre. Nous croyons que la parole de l'Evangile donne la vie et change des vies. Nous croyons aussi à l'importance essentielle de la parole échangée entre les hommes pour construire, relever et recréer la personne.

10 éléments de débat

1. L'enfant issu de mes gamètes est-il différent de celui qui est sujet de mon affection et de mon éducation ? La biologisation va à l'encontre de la tradition biblique (la filiation de Jésus est intéressante, parmi d'autres dans la bible, pour éclairer la question) : « Tu es mon enfant par ce que je t'ai choisi » est une tradition biblique. Ton génome ne m'intéresse pas… Être enfant, être parent, être père et mère c'est toujours adopter ou être adopté dans une relation d'amour et de responsabilité sans laquelle la filiation n'existe pas.

2. L'anonymat de la naissance sous x, dans un désir de protéger des secrets douloureux (car le secret est souvent connoté de honte) a eu parfois des effets pervers, par contre la volonté systématique de transparence révèle une conception biologique de l'identité qui peut générer plus d'enfermements que de libération.

3. Aide médicale à la procréation. Il faut interroger la façon dont les techniques de procréation mises en œuvre pour les animaux n'ont pas été repensées en termes anthropologiques, comme si la transposition allait de soi.

4. On ne peut d'ailleurs pas s'abstraire du contexte culturel : le point de vue individuel et collectif vis à vis des décisions de filiation ou de procréation ne s'insère pas de la même manière dans toutes les cultures. Nous ne saurions donc réduire la filiation à l'identité biologique.

5. Mères porteuses, maternité de substitution, est-ce si nouveau et si éloigné de la notion d'adoption ? Voir Abraham, Saraï et Agar, Jacob, Rachel et Bilha : « elle accouchera sur mes genoux et par elle j'aurai des fils » ou « j'adopterai des fils ». Mais c'était dans le cadre de rapport de servitude où la servante était considérée comme une propriété de son maître. Ne rétablissons pas, avec la maternité pour autrui, de rapport de servitude.

6. Dans l'imaginaire collectif, la stérilité est un problème résolu, et n'est donc plus acceptée. La question n'est plus, comme il y a une génération « comment éviter d'avoir un enfant ? », mais comment et quand en avoir un ? On assiste à l'émergence d'une exigence de résultat adressée à la technique de procréation artificielle, qui va de pair avec une injonction de toute puissance adressée à la science.

6 bis. Cette problématique se pose surtout pour des « privilégiés économiques » (contraste entre ce processus et celui du reste du monde dans lequel on cherche à réduire au contraire le nombre des naissances). Après la science du vivant, se déploie la technique du vivant qui n'échappe pas à « l'économique » du vivant (cf. la marchandisation de tout ce qui tourne autour de l'adoption, la maternité de substitution, le « don » d'organe.)

7. L'empreinte génétique semble devenir un processus d'identification communément pratiqué, qui dépasse la problématique de la recherche criminelle. Au-delà de son utilisation thérapeutique ne le voit-on pas s'infiltrer dans la prévention de la délinquance, de la déviance ou de la récidive. Ce mode d'identification (par rapport aux empreintes) permet de voir les filiations. Mais qui contrôle l'usage de ces techniques ? Peut-être faut-il revoir notre évaluation, et ne pas compter uniquement sur le droit et les tribunaux ? Là encore l'identité « biologique » n'est-elle pas lourde de relent eugéniste et raciste de sinistre mémoire ?

8. Les individus sont aussi constitués par le regard qu'on porte sur eux. La biologisation du regard fixe l'individu dans une case et débouche sur une

stigmatisation aliénante. Par ce regard on fait de l'autre un autre que ce qu'il est. Le débat culture/nature est indépassable « tout est acquis, tout est inné », le dialogue et la confrontation des deux regards sont constitutifs de la définition de l'homme vivant.

9. La médicalisation de la procréation n'a-t-elle pas ouvert un nouveau champ : l'ambition n'est-elle pas que la procréation médicalisée devienne un outil qui serve à réparer les déficiences, à créer des pièces détachées, à régénérer l'homme ? N'est-ce pas franchir des limites et toucher à l'intouchable ?

Conclusion

On constate un phénomène de « biologisation » de nos approches de la procréation, de la filiation, de la médecine, du marquage de nos singularités et de nos différences ? Quelle position adopter ?

A travers ces questionnements se pose le statut du savoir, de la science et de la technique, telle qu'elles se déploient depuis la Renaissance et les « Lumières » en particulier.

Après l'exploration des territoires, de l'espace, du social, l'exploration du vivant ne signale-t-elle pas les limites devant lesquelles la raison autonome doit éventuellement s'incliner avant que l'irréparable ne soit atteint. Y a-t-il de l'inconnaissable et du mystère, de l'intouchable et de l'interdit. L'autorité de la science et de la technique ne peut pas être l'idole et le dogme des temps modernes. On ne peut éviter ces questions qui ouvrent certes un très large débat.